



ANCTOVILLE-SUR-BOSCOQ

Bulletin municipal

À LIRE!

JUILLET 2025



MOT DU MAIRE

Chères Anctovillaises, Chers Anctovillais,

C'est toujours avec beaucoup de plaisir et d'optimisme que votre municipalité vous présente votre bulletin municipal annuel.

Nous sommes heureux d'accueillir de nouveaux Anctovillais. Nous leur souhaitons la bienvenue.

Je tiens également à saluer l'engagement de notre conseil municipal, de nos deux secrétaires de mairie, de nos partenaires contribuant à l'entretien de notre commune, de nos associations, du comité des fêtes d'Anctoville pour leurs dynamismes et dévouements.

Vous trouverez dans ce bulletin un grand nombre d'informations relatives à notre commune et nécessaire au jour le jour

Très bonne lecture.

François LEMOINE

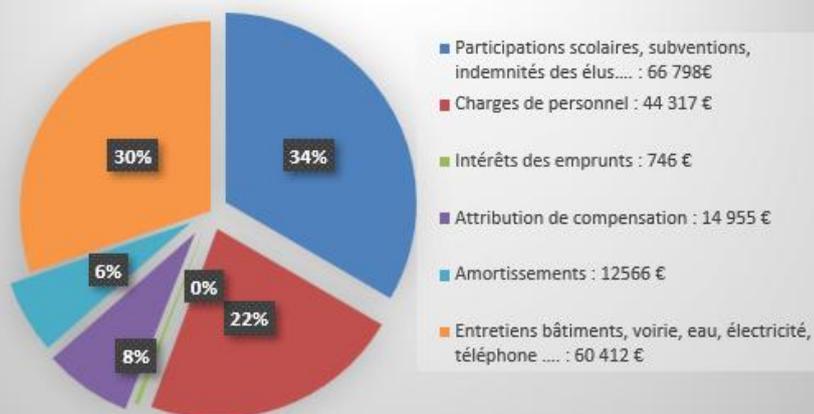
SOMMAIRE

Page 2	<u>Mot du Maire</u>
Page 3	<u>Budget</u>
Page 4	<u>Travaux</u>
Page 5	<u>Animations</u>
	<u>Commune d'échanges et dynamique</u>
Page 6	Comité des fêtes
Page 7	Pourkoipetit
Page 8	Association les Amis de Saint Martin
Page 9	Association des Anciens Combattants
Page 10	Les Solexins
Page 11	SAG - Gym
Page 12	<u>La ferme du Manoir</u>
Page 13	<u>Les déchets ménagers</u>
Page 14	<u>Le transport à la demande</u>
Page 15	<u>Le guide du vélo</u>
Page 16	<u>Les haies bocagères</u>
Page 17	<u>PCAET</u>
Page 18	<u>PLUI</u>
Page 19	<u>Citoyenneté</u>
Page 20	<u>Le coin pratique des habitants</u>

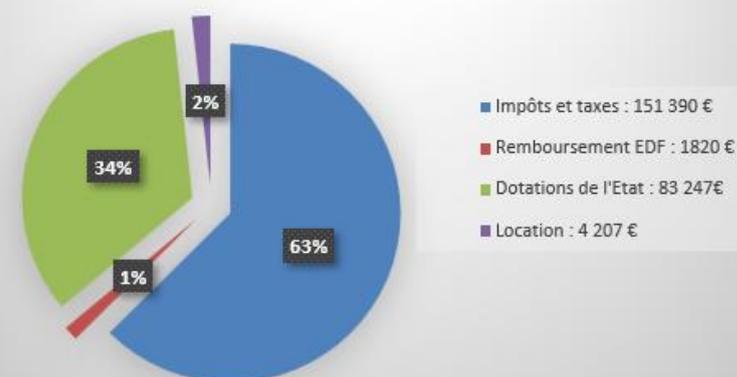
Budget

BUDGET 2024

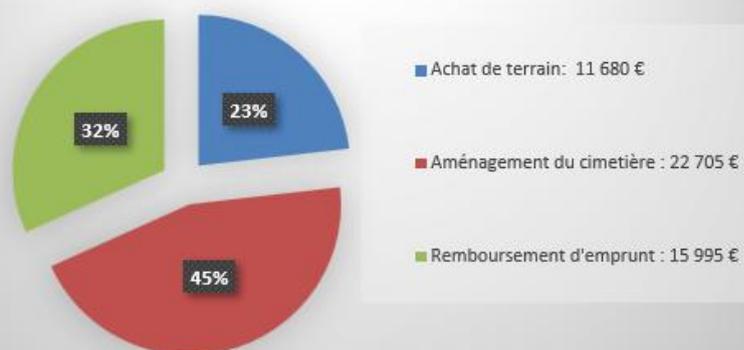
Dépenses de fonctionnement



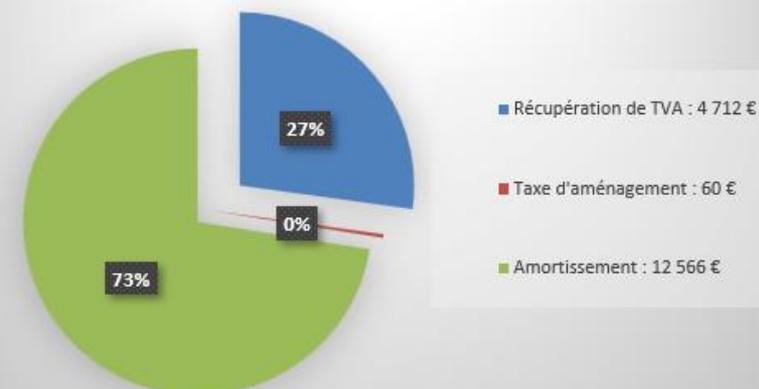
Recettes de fonctionnement



Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



BUDGET 2025

Le Conseil Municipal a approuvé le budget primitif qui s'équilibre en recettes et en dépenses

- à la section de fonctionnement : **680 532,25 €**
- à la section d'investissement : **50 578,08 €.**

Les impôts locaux, vote des taux 2025

Les bases fiscales des taxes sur le foncier bâti sont indexées sur l'inflation, ce qui représente une augmentation automatique de 1,7 % en 2025.

C'est pourquoi le Conseil Municipal a décidé de ne pas modifier pour 2025 les taux des taxes sur le foncier bâti, sur le foncier non bâti et sur la taxe d'habitation votés en 2025.

Par conséquent, les taux votés pour l'année 2025, sont les suivants :

- Taxe Foncière propriétés bâties : 45.90 %
- Taxe Foncière propriétés non bâties : 39.78 %
- Taxe d'habitation : 14.28%

Valorisation d'un espace naturel

En juillet 2024, la commune a acquis un terrain d'un hectare situé rue du Village aux Oiseaux, classé en zone naturelle et humide. Ce site recueille les eaux de voirie provenant d'une partie du village.

Une réflexion collective est actuellement engagée, en concertation avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), les habitants et les élus, afin de définir les orientations d'aménagement de cette parcelle.

Notre ambition est d'y créer un espace exemplaire où la nature pourra pleinement s'épanouir, tout en offrant aux habitants un environnement apaisant, fonctionnel et attractif. Un aménagement paysager et forestier est envisagé, mettant en valeur la zone humide et favorisant la biodiversité locale.



Entretien des chemins

Les fortes pluies orageuses de l'hiver dernier ont entraîné une dégradation de certaines noues le long de nos chemins. Des travaux de réfection ont été menés afin de combler les zones érodées et de restaurer leur bon fonctionnement.



Animations

Arbre de Noël

Le 7 décembre dernier, une vingtaine d'enfants âgés de 2 à 12 ans — soit environ la moitié des enfants de cette tranche d'âge — ont participé à l'Arbre de Noël.

La compagnie « *Tohu Bohu* » a enchanté petits et grands avec un spectacle de magie impressionnant.

À l'issue de la représentation, un goûter convivial a été partagé, suivi d'une distribution de chocolats pour le plus grand bonheur des enfants.

 Le prochain spectacle aura lieu le **samedi 6 décembre 2025**.



Colis des aînés

La distribution des colis de Noël s'est tenue le vendredi 6 décembre dernier et a réuni plus de 90 personnes autour d'un apéritif dînatoire convivial. Ce moment de partage a été l'occasion de remettre à chacun un colis composé de mets locaux, soigneusement préparés par une épicerie fine de Granville.

 Le prochain apéritif aura lieu le **vendredi 5 décembre 2025**.

Repas entre voisins

La commune vous donne rendez-vous le **dimanche 24 août 2025** pour un moment de convivialité autour du **repas des voisins**. L'apéritif sera offert par la commune, qui mettra également à disposition un barbecue avec charbon de bois, ainsi que des tables des chaises.

Chacun est invité à apporter son pique-nique pour partager un bon moment ensemble.

Venez nombreux !

Ticket sport et culture



Une aide annuelle de 15 € est proposée aux enfants âgés de 3 ans et plus, scolarisés en maternelle ou en primaire, pour les soutenir dans la pratique d'une activité sportive ou culturelle.

Le **Ticket Sport et Culture** est à retirer directement en mairie.

Les ateliers du jeudi

Le Comité des fêtes d'Anctoville-sur-Boscq a mis en place une nouvelle activité conviviale et intergénérationnelle : **les Ateliers du Jeudi**.

Chaque 1er jeudi du mois à partir de 14h, les habitants sont invités à se retrouver à la salle des fêtes pour partager leurs savoir-faire et découvrir de nouvelles activités dans une ambiance détendue et chaleureuse.

Lancée en février, cette initiative a notamment permis de rassembler une joyeuse équipe de joueurs de belote, tandis que, grâce à l'expérience artistique de Véronique, plusieurs participants se sont essayés avec enthousiasme au dessin et à la peinture

Ces ateliers s'adressent aux adultes de tous âges et de tous niveaux : que vous soyez débutant ou passionné, vous êtes les bienvenus ! Jeux de société, couture, peinture, lecture, tricot... les idées sont nombreuses et chacun peut proposer une activité à partager.



Commune d'échanges et dynamique

COMITÉ DES FÊTES

Le nouveau comité des fêtes a organisé son tout premier vide-greniers le 15 août dernier, une journée placée sous le signe de la convivialité et du succès. Sous un beau soleil, les nombreux déballeurs ont attiré de nombreux visiteurs enthousiastes, tandis que les enfants ont profité d'animations dédiées et les visiteurs d'une restauration sur place.



Durant la période de Noël, un concours de maisons illuminées a également été lancé, apportant une belle ambiance festive à notre commune, peu de participant mais nous comptons de nouveau répéter cette opération en fin d'année 2025.



Fort de cette belle dynamique, le comité renouvelle son vide-greniers le 15 août prochain, avec encore plus d'animations pour les enfants, et un apéro-concert dès 12h avec le groupe **ENOMYSTIK** !



Les membres du bureau



✦ Pour ne rien manquer de nos événements, suivez-nous sur Facebook : **Comité des fêtes d'Anctoville-sur-Boscq**.

✉ cof.anctovillesurboscq@gmail.com

☎ 06 08 13 23 37 // 06 64 04 41 85

Commune d'échanges et dynamique

LES POURKOIPETIT



Pourkoipetit est une association familiale et festive regroupant une centaine de membres, née de la passion du carnaval. Elle réunit petits et grands, Anctovillais et alentours, autour de moments de partage et de bonne humeur. L'esprit de l'association repose sur la convivialité et le plaisir de se retrouver ensemble pour célébrer la fête ! Tout au long de l'année, les Pourkoipetit organisent des événements qui préparent et annoncent le grand rendez-vous du carnaval. Les membres participent à des ateliers, des défilés et des animations en famille, dans un esprit joyeux et intergénérationnel.

Nos évènements passés

25 mai 2024 : La pourkoi'party : Repas dansant et déguisé

15 septembre 2024 : La Pourkoi color

28 février au 04 mars 2025 : Carnaval 2025

14 juin 2025 : Notre premier tournoi de pétanque



Dates à retenir

31 août 2025 :

La Pourkoicolor : Un évènement haut en couleur avec une courses de 5 kms et des lancés de pigments. Ouvert à tous. Un bon moment à vivre en famille avant la rentrée

Du 13 au 17 février 2026 :

Le carnaval de Granville : Le grand rendez-vous annuel. 5 jours de fêtes, de défilés, de costumes et de rires.



Commune d'échanges et dynamique

LES AMIS DE SAINT MARTIN

L'année 2024 a été marquée par la fête de la Saint Martin d'été qui s'est déroulée le 14 Juillet. Procession en tenue traditionnelle normande (ouverte à tous) avant la messe suivie d'un repas normand à la salle communale. Pour clôturer cette journée festive, une représentation de la chorale "Tous Ensemble" a réuni les spectateurs dans la joie et la bonne humeur.

En décembre a eu lieu deux représentations de la crèche vivante. Celle-ci, fabriquée en matériaux naturels (ossatures bois, paille, fougères...) nécessite l'aide de bénévoles afin d'assurer son montage. L'association remercie les personnes qui ont contribué au montage. Une fois construite, pour mettre en scène la nativité nous pouvons accueillir personnages, animaux (âne, bœuf, chèvres, veau...). Cette année une trentaine de bénévoles (de 2 ans à 81 ans) ont participé à cette crèche, dans la simplicité et la joie. Merci à eux.

Appel à bénévoles

Afin de faire perdurer cette belle tradition, l'association est en recherche constante de bénévoles, petits et grands, pour les prochaines crèches (organisées tous les deux ans). Si vous souhaitez participer ou en savoir plus, vous pouvez contacter Marie-Laure PROUDNIKOFF :

- 📞 06 56 72 34 16
- ✉️ amistmartindanctoville@gmail.com



Acteurs bénévoles de la représentation 2024.



M. BRITZ, anctovillais, bénévole depuis la création de la crèche vivante dans son rôle de berger.

Rendez-vous en 2025

La prochaine fête de la Saint Martin se déroulera **le dimanche 6 juillet 2025**. Plus d'informations seront disponibles sur le panneau d'affichage de la commune. N'oubliez pas de réserver votre pain béni à cette occasion !

Rejoignez l'association !

L'association est ouverte à tous, n'hésitez pas à nous rejoindre !

Contact :

Présidente – Elise Marie BOUCEY

📞 06 87 02 64 17

Commune d'échanges et dynamique

LES ANCIENS COMBATTANTS

Ce 8 mai 2025, les communes d'Anctoville-sur-Boscq, Saint-Planchers et Saint-Aubin-des-Préaux se sont réunies dans la cour de la mairie d'Anctoville afin de commémorer le 8 mai 1945 et ainsi rendre hommage à toutes celles et ceux qui ont combattu pour la liberté.

N'oublions jamais le prix payé pour celle-ci.

Cinq enfants de l'école Henri Dès de Saint-Planchers ont également lus un texte de Paul Eluard intitulé "Liberté"

Nous tenons à rappeler que l'Union Nationale des Combattants et Soldats de France d'Anctoville recherche de nouveaux adhérents afin de faire perdurer notre devoir de mémoire.



Commune d'échanges et dynamique

SOLEXINS du Pays Granvillais

Samedi 17 mai, avec quelques amis passionnés de Solex, nous avons enfourché nos fidèles deux-roues pour une sortie conviviale en direction de Hauteville-sur-Mer. Ce petit périple, organisé dans la bonne humeur, a été l'occasion de faire découvrir nos machines et d'échanger avec les passants, curieux et souvent nostalgiques.

Nous avons fait une halte remarquée devant la Moussette, où nos Solex soigneusement restaurés ont suscité beaucoup d'intérêt. Il faut dire que ces vélos à moteur ont une vraie valeur patrimoniale et une histoire à raconter. L'un des membres du groupe a restauré entièrement son Solex depuis sa retraite – un beau projet qui illustre bien la passion qui nous anime tous.

Avec l'association les Solexins d'Anctoville, que j'ai le plaisir de présider, nous entretenons nos Solex l'hiver et, dès les beaux jours, nous reprenons la route pour des balades qui sentent bon le bitume d'autrefois. Nos rencontres sont toujours conviviales, ponctuées de rires, d'échanges techniques et de souvenirs.

Nous avons même évoqué, pour plaisanter (mais qui sait ?), l'idée d'un record du monde de démontage-remontage de moteur de Solex. L'esprit est là : passion, humour, entraide et partage.

Je remercie la commune d'Anctoville pour son soutien, et j'invite toutes les personnes intéressées – nostalgiques ou curieux – à venir nous rencontrer ou nous rejoindre. Chez les Solexins, chacun trouve sa place, qu'il ait de l'huile sur les mains ou juste l'envie de rouler à l'ancienne.

À bientôt sur les routes !



Le Président, Serge MARTIN.

Commune d'échanges et dynamique

SAG du Pays Granvillais



Organisées avec l'aide du CLIC les activités de la saison 2024-2025 ont été nombreuses sur notre territoire.

En raison d'une forte demande des 60 ans et + la saison 2025-2026 s'annonce aussi intense.

Découverte numérique, prévention routière avec ateliers thématiques, lutter contre la solitude avec le réseau l'Eclaircie toujours en demande de visiteurs.

🗨️ Ateliers mémoire : Une réunion d'information aura lieu le vendredi 17 octobre après-midi à Granville (lieu à confirmer) en présence du Docteur Belliard du CHU de Rennes. 🖱️ Les inscriptions aux ateliers mémoire se feront à l'issue de cette réunion.

Gym Équilibre Seniors

Les cours de gym équilibre, encadrés par un intervenant de l'Association Siel Bleu, reprendront mi-septembre :

🕒 Tous les mardis de 14h à 15h

💰 Tarif 2025/2026 : 105 € pour 35 séances (soit 3 € la séance).

📞 Renseignements auprès de la mairie d'Anctoville-sur-Boscq



Rejoignez les ateliers « Gym' équilibre » !

Gym Pilates

Les cours de Pilates sont conçus pour améliorer votre force, votre flexibilité et votre bien-être général. Que vous soyez débutant ou pratiquant confirmé, ces séances sont adaptées à tous les niveaux de compétence.

Horaires : Chaque mercredi de 18h30 à 19h30 à la salle des fêtes d'Anctoville-sur-Boscq.



Inscriptions : Contactez Esther LACROIX au 06.65.96.38.47 ou par email à ecotaupi@orange.fr.

La Ferme du Manoir d'Anctoville

Située aux portes de Granville, la Ferme du Manoir d'Anctoville est un véritable havre de biodiversité. Pascal et Émilie Marin ont repris cette ferme familiale pour préserver un patrimoine agricole riche et vivant. Ils y ont développé un projet alliant tradition, accueil et innovation.

Une exploitation laitière authentique

L'exploitation abrite 50 vaches laitières de race normande, élevées en plein air sur des pâturages bocagers. Ici, pas d'écornage : chaque vache porte un prénom et vit en harmonie avec le troupeau. Les visiteurs peuvent découvrir la traite, le soin des veaux et, selon la saison, assister à un vêlage ou à la transhumance.

Chambres d'hôtes et accueil paysan

Soucieuse de partager son univers, la ferme propose des chambres d'hôtes conviviales, idéales pour les randonneurs, cyclistes ou cavaliers. Les visiteurs peuvent participer aux activités de la ferme et découvrir le quotidien des éleveurs. Le lieu est labellisé « Accueil Paysan », garantissant un tourisme durable et authentique.

Visites guidées

Des visites sont organisées tous les jeudis de 16h30 à 17h30, de mai à septembre. Au programme : découverte de l'atelier cidricole et laitier, rencontre avec les vaches, et dégustation des produits fermiers. Les enfants peuvent participer à la traite du soir ou à la collecte des pommes.



Magasin à la ferme

Dans l'ancien pigeonnier, un magasin propose les produits de la ferme : cidre, pommeau, calvados, produits laitiers et viande bovine.

Ouverture du magasin

Du 01/04 au 30/09

DU LUNDI AU SAMEDI
10h-12h & 14h-19h

DIMANCHE
10h-12h

Du 01/10 au 30/03

DU LUNDI AU SAMEDI
10h-12h

DIMANCHE
10h-12h

Informations pratiques

- **Adresse** : 2 Lieu-dit Le Manoir, 50400 Anctoville-sur-Boscq
- **Contact** : 06 08 27 28 39 / lafermedumanoirdanctoville@gmail.com
- **Site web** : www.fermedumanoirdanctoville.com

Un verger cidricole en pleine production

La ferme cultive un verger de pommiers haute-tige, riche de 30 variétés sélectionnées depuis les années 1970. Les fruits sont récoltés à la main, pressés, fermentés et distillés pour produire cidre, pommeau et calvados AOP. Le calvados est vieilli en fût de chêne pendant au moins 10 ans, offrant un produit d'exception.



Collecte des déchets ménagers

Avis Favorable du Conseil Municipal sur le Règlement de Collecte des Déchets de GTM – Délibération du 27 novembre 2024.

Plus d'infos sur : anctovillesurboscq.fr/vivre-ici/infos-pratiques

Je sors mon conteneur la veille de la collecte à partir de 19h.



Je rentre mon conteneur le plus rapidement possible après le passage du véhicule de collecte.



Je ne laisse pas mon conteneur en permanence sur la voie publique et il doit être fermé pour plus d'hygiène.

Transport à la Demande (TAD)

Un nouveau service de transport à la demande sur notre territoire.

Dès novembre 2025, un nouveau service de Transport à la Demande (TAD) verra le jour sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes Granville Terre et Mer, avec un objectif fort : faciliter les déplacements du quotidien, notamment pour les habitants des communes rurales.

Une mobilité plus équitable pour tous

Inscrit dans le Plan de Mobilité Simplifié, ce dispositif vise à :

- désenclaver les communes rurales,
- offrir une alternative à la voiture individuelle,
- réduire l'isolement des personnes non motorisées ou à mobilité réduite,
- et renforcer l'accès à l'emploi, aux soins, aux commerces et aux services publics.



Un service, gratuit pour les usagers, est ouvert à tous après inscription préalable.

Un fonctionnement souple et adapté

Le TAD Néva fonctionnera :

- du lundi au samedi (hors jours fériés),
- sur réservation via une application mobile, une interface web ou par téléphone,
- avec des véhicules adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Il proposera des trajets « d'arrêt à arrêt », en particulier :

- depuis les communes rurales vers des points de rabattement urbains (correspondance avec les lignes Néva 1, 2 et 3),
- entre deux arrêts situés dans une même zone rurale,
- ou depuis les points de rabattement vers les arrêts ruraux.



DES RÉUNIONS PUBLIQUES SERONT ORGANISÉES EN NOVEMBRE 2025



 pour présenter le service, ses modalités de réservation, les arrêts et les horaires



Le guide du vélo

Bonne nouvelle pour tous les amateurs de mobilité douce : la Communauté de communes de Granville Terre & Mer vient de publier un guide pratique et accessible pour faire du vélo un véritable compagnon du quotidien.

Pourquoi choisir le vélo ?

Utiliser son vélo tous les jours, c'est :

- Améliorer sa santé et son bien-être,
- Réduire son empreinte carbone,
- Alléger son budget transport,
- Éviter les embouteillages et les galères de stationnement.



Le guide est **disponible en ligne** en mairie, sur le site de la Communauté de communes :

granville-terre-mer.fr/mobilites/velo-et-mobilites-actives

Vous pouvez également le consulter en **scannant le QR CODE**.

Un guide accessible et complet

Ce guide a été conçu pour accompagner tous les publics — du débutant au cycliste aguerri. Vous y trouverez :

- Un panorama des différents types de vélos (urbains, pliants, cargos, VAE, etc.),
- Des conseils pour choisir vos équipements et rouler par tous les temps,
- Des fiches pratiques sur l'entretien de votre vélo,
- Un rappel des règles de circulation à respecter,
- Un zoom sur les panneaux cyclables et les aménagements locaux,
- Une carte des temps de trajets entre communes,
- Des infos sur les aides financières à la location ou l'achat,
- Des ressources pour l'intermodalité (train + vélo, car + vélo, bus + vélo),
- Et même une rubrique sur le vélo pour tous : enfants, personnes âgées, en situation de handicap... personne n'est oublié !



 Un document à consulter sans modération... et à partager autour de soi pour faire du vélo un réflexe simple, efficace et convivial.

Haies bocagères

Haies bocagères : Un patrimoine à préserver

Les haies bocagères sont bien plus que de simples éléments de paysage. Véritables remparts naturels, elles jouent un rôle fondamental dans la protection de nos élevages et de nos cultures face aux aléas climatiques. Ces haies, composées d'arbustes et d'arbres, sont également essentielles à la préservation de la biodiversité, à la gestion des ressources en eau, à la limitation des risques d'inondation et au stockage du carbone. Malheureusement, ce patrimoine paysager se raréfie au fil des ans, menaçant ainsi un écosystème fragile et précieux.

Un engagement local pour préserver les haies bocagères

Face à ce constat, la Communauté de communes Granville Terre et Mer (GTM) a pris la mesure de l'importance de ces haies et s'engage activement pour leur préservation et leur développement. Chaque année, l'opération "5 000 plants" permet à GTM de cofinancer l'achat de jeunes arbustes pour la replantation et l'entretien des haies bocagères.

Parallèlement, la protection des haies se renforcera avec l'intégration de mesures spécifiques au sein du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de GTM. En attendant la mise en place de ce PLUi, la communauté de communes a d'ores et déjà pris les devants en soumettant à déclaration préalable toutes les coupes ou abattages d'arbres isolés, de haies ou réseaux de haies, ainsi que les plantations d'alignement inventoriés sur son territoire. Pour toute intervention, une déclaration préalable doit être déposée en mairie.

Un entretien respectueux de l'environnement

L'entretien des haies, en particulier celles gérées par la commune, s'inscrit dans une démarche globale de développement durable. Dès le printemps, un premier passage sélectif est effectué pour veiller à préserver l'équilibre écologique des haies, en favorisant la régénération naturelle et en évitant les coupes trop drastiques. Un deuxième passage est réalisé en septembre, après la période de reproduction de la faune et de la flore, afin de garantir la tranquillité des espèces locales.

La période de nidification : appel à la prudence

Il est essentiel de rappeler que, pendant la période de nidification des oiseaux, du 16 mars au 15 août, il est formellement déconseillé de tailler ou d'élaguer les haies. Ce geste simple mais important permet de préserver les oiseaux et autres petits animaux qui utilisent les haies comme abri et lieu de reproduction. Depuis les années 1950, la France a perdu 70% de son linéaire de haies, et la région normande n'échappe pas à cette tendance. Or, ces haies sont des réservoirs de biodiversité indispensables pour la faune et la flore locales.



Une législation à respecter

De plus, il est important de souligner que de nombreuses espèces présentes dans les haies sont protégées par la loi. La destruction de ces espèces ou de leurs habitats est une infraction pénale, pouvant entraîner des sanctions. Ainsi, chacun d'entre nous doit être vigilant et responsable dans la gestion des haies, pour protéger ces précieux éléments de notre patrimoine naturel.

🌍 La Transition Écologique s'organise sur notre territoire !

Face aux défis climatiques, notre territoire s'engage concrètement grâce au **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)** porté par la communauté de communes Granville Terre & Mer. Ce plan d'actions ambitieux, élaboré avec l'ensemble des acteurs locaux, vise à réduire notre impact sur le climat tout en améliorant notre qualité de vie.

🌱 Des actions concrètes pour un avenir durable

Voici quelques exemples d'initiatives déjà en place ou en cours :

- **Énergie et bâtiments** : réduction des consommations énergétiques dans les bâtiments publics et accompagnement des projets d'énergies renouvelables portés par les citoyens et les communes.
- **Eau et climat** : sécurisation de l'approvisionnement en eau, économies d'eau, et anticipation des risques naturels liés au climat.
- **Mobilités durables** : développement des mobilités actives et douces, appuyé par le Syndicat d'Énergie de la Manche et les collectivités locales.
- **Préservation de la biodiversité** : replantation de haies bocagères (via le dispositif Haiecobois), valorisation de ces haies pour le bois énergie, et restauration des espaces naturels.
- **Réduction des déchets** et promotion de l'économie circulaire avec les organisations professionnelles locales.
- **Création d'un service d'information** à destination des citoyens et des communes pour faciliter les démarches liées à la transition écologique.

🤝 Une démarche collective

De nombreux partenaires sont engagés : communes, chambres d'agriculture, syndicats d'eau, région, département, associations et acteurs économiques. Cette mobilisation collective est essentielle pour faire évoluer durablement notre territoire.



👉 Et nous, citoyens ?

Chacun d'entre nous peut agir : en réduisant nos consommations d'énergie, en adoptant des gestes éco-responsables, en soutenant les circuits courts, ou en participant aux projets locaux.

Où en est le PLUi ?

Point d'étape sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Granville Terre & Mer

Depuis 2018, la Communauté de communes Granville Terre & Mer travaille activement à l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), document stratégique qui définira les règles de construction et d'occupation des sols pour les 32 communes du territoire pour les 15 années à venir.

Le **6 février 2025**, un premier arrêt du projet de PLUi a été adopté par le conseil communautaire. Cette étape marque la fin de la phase de concertation préalable, au cours de laquelle les habitants ont été largement associés via réunions publiques, registres, articles et échanges directs avec les services de l'urbanisme. Désormais, le projet entre dans une **phase administrative** de consultation des communes membres, de l'État, et des partenaires institutionnels.

En quoi consiste le PLUi ?

Le PLUi se compose de plusieurs documents :

- un **diagnostic territorial** et environnemental,
- un **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**,
- des **orientations d'aménagement par secteur**,
- un **règlement** précisant les règles de construction,
- et des **annexes** (servitudes, documents graphiques, etc.).

Il traduit une ambition collective : garantir un développement harmonieux et équilibré du territoire, tout en préservant les espaces agricoles, naturels et forestiers.

Enquête publique à venir

Les citoyens auront une nouvelle occasion de s'exprimer à l'occasion de l'**enquête publique prévue à l'été 2025**. Cette étape essentielle permettra à chacun de formuler ses remarques, que ce soit pour :

- la protection d'un bâtiment ou d'un arbre remarquable,
- un ajustement de zonage,
- ou toute autre question relative à l'aménagement du territoire.

Les modalités précises (dates, lieux de permanence, modalités d'envoi des observations) seront communiquées prochainement par voie de presse, affichage public et sur le site de la commune et sur celui de Granville Terre & Mer.

Prochaines étapes clés

- **Mai à juillet 2025** : consultation administrative
- **Été 2025** : enquête publique
- **Début 2026** : approbation définitive du PLUi

Citoyenneté

Vous venez d'avoir 16 ans, ceci vous concerne

La loi du 28 octobre 1997 impose à tous les jeunes Français de se faire recenser dans les trois mois suivant leur 16^e anniversaire. Ce recensement est indispensable pour recevoir une convocation à la **Journée Défense et Citoyenneté (JDC)**, une étape essentielle dans le parcours citoyen.

🔔 Pourquoi c'est important ?

L'attestation de participation à la JDC est exigée pour :

- Passer certains examens (BAC, CAP, permis de conduire...),
- S'inscrire à des concours (fonction publique, grandes écoles...),
- Entrer dans l'armée.

👉 Que faire ?

Dès vos 16 ans, rendez-vous à la mairie muni d'une pièce d'identité et du livret de famille.

📍 Pour plus d'informations sur la JDC et vos démarches : www.majdc.fr

France service

🏛️ France Services : vos démarches administratives à moins de 30 minutes

Besoin d'aide pour vos démarches ? Deux espaces **France Services** sont à votre disposition à proximité, avec un accompagnement pour : santé, famille, retraite, impôts, logement, emploi, droit, démarches numériques, etc.

📍 Les adresses utiles :

Espace France Services – Saint-Pair-sur-Mer

📍 255 rue de la Mairie, 50380 Saint-Pair-sur-Mer
☎️ 02 33 50 93 22 – ✉️ stpair50@france-services.gouv.fr

Espace France Services – Bréhal

📍 Bureau de poste, 1 rue du Caporal-Maupas, 50290 Bréhal
☎️ 02 33 68 76 05 – ✉️ brehal@france-services.gouv.fr

Cartes d'identité & Passeports

📄 Cartes d'identité & Passeports : où faire sa demande ?

Vous avez besoin de renouveler ou faire une première demande de **carte d'identité** ou de **passeport** ? Adressez-vous au :

Centre Social l'Agora

📍 361 rue Saint Nicolas, 50400 GRANVILLE
☎️ 02 33 50 96 06

Mairie de Bréhal

📍 20 rue du Général de Gaulle, 50290 BREHAL
☎️ 02 33 61 61 24

👉 **Prenez rendez-vous** après avoir effectué une pré-demande en ligne sur : ants.gouv.fr (*conservez le numéro obtenu lors de votre pré-demande*)

Elections

🗳️ Élections : êtes-vous bien inscrit sur les listes ?

Pour pouvoir voter, vous devez être **inscrit sur les listes électorales**.

➡ Si vous avez 18 ans (ou allez les avoir), l'inscription est **automatique**, à condition d'avoir bien fait votre recensement citoyen à 16 ans.

📄 Sinon ?

Il est possible de s'inscrire **toute l'année** :

- En ligne via service-public.fr
- Ou directement en mairie.

Le coin pratique des habitants

Activités bruyantes : respectons les horaires

Pour préserver la tranquillité de tous, les activités bruyantes (tondeuse, bricolage, etc.) sont autorisées aux horaires suivants :

- **Du lundi au vendredi** : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- **Le samedi** : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- **Le dimanche et les jours fériés** : uniquement de 10h à 12h

Merci de veiller au respect de ces plages horaires afin de garantir une cohabitation harmonieuse entre voisins.

Interdiction de brûlage des végétaux

Il est strictement interdit de brûler les déchets verts dans son jardin.

 Pour vous en débarrasser, deux solutions :

- Dépose en déchetterie
- Compostage individuel

Le service déchets de **Granville Terre et Mer** peut vous fournir un composteur sur simple demande.

Divagation des animaux

La divagation des animaux est interdite.

Un animal est considéré en état de divagation s'il se trouve :

- Hors de la propriété de son maître
- Sans surveillance ou contrôle effectif

Le propriétaire ou l'utilisateur d'un animal est **responsable des dommages** que celui-ci pourrait causer. Les sanctions peuvent aller de la contravention à la correctionnelle selon la gravité.

Frelon asiatique : vigilance !

Ne prenez aucun risque en vous approchant d'un **nid de frelons asiatiques**.

Si vous en repérez un :

1. Ne tentez pas de l'enlever vous-même
2. Signalez-le en mairie avec vos coordonnées et la localisation précise

Votre signalement permettra une intervention rapide et sécurisée.

Déjections canines : civisme et hygiène

Les déjections canines sont **interdites sur les voies et espaces publics** : trottoirs, espaces verts, aires de jeux...

Tout propriétaire de chien doit ramasser immédiatement les déjections de son animal.

 En cas de non-respect, une **contravention de 1ère classe** peut être appliquée.

Pour une qualité de vie partagée

Le bien-vivre ensemble repose sur le respect mutuel et l'application de règles simples. Merci à chacun de veiller à son comportement afin que tous les habitants puissent profiter pleinement de leur logement et de leur environnement.